



**Direction de l'administration générale  
et des affaires juridiques, foncières et  
immobilières**  
**Pôle des Assemblées**  
Suivi par Mélissa VESIN

Réunion du  
**Bureau Communautaire**  
du 28 novembre 2023 à 09h00

**Présents :**

Patrick ANTOINE, Antoine BLOUIN, Bernard BOCCARD, Jean-Paul BOSLAND, Yves CHEMINAL, Gabriel DOUBLET, Christian DUPESSEY, Laurent GILET, Nadine JACQUIER, Louiza LOUNIS, Denis MAIRE, Anny MARTIN, Guillaume MATHELIER, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean-Luc SOULAT.

**Secrétaire de séance :** Antoine BLOUIN

**ORDRE DU JOUR**

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE.....	2
III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....	2
A) DIRECTION DE L'ACHAT PUBLIC.....	3
1 - AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DES INFRASTRUCTURES DU TRAITEMENT DES APPORTS EXTÉRIEURS DE L'USINE DE DÉPOLLUTION OCYBÈLE.....	3

**I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

**II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

**III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU**

**A) DIRECTION DE L'ACHAT PUBLIC**

**1 - AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DES INFRASTRUCTURES DU TRAITEMENT DES APPORTS EXTÉRIEURS DE L'USINE DE DÉPOLLUTION OCYBÈLE**

**Rapporteur : Yves CHEMINAL / technicien(ne) : Maële BOUVIER**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-14 de son annexe,

A la suite d'une procédure avec négociation, passée en application des articles L.2124-1, R.2124-1, L.2124-3 et R.2124-3 du Code de la Commande publique, et par décision de la commission d'appel d'offres réunie le 17 mai 2021, le marché relatif aux travaux des infrastructures du traitement des apports extérieurs de l'usine de dépollution Ocybèle a été attribué au groupement OTV / MAURO / MONTESSUIT / NGE FONDATIONS.

Le marché a été notifié le 23 juillet 2021 pour un montant de 2 278 000,00 € HT.

Celui-ci a fait l'objet d'un avenant n°1 correspondant à une plus-value de 94 361.22€ HT portant le montant du marché à 2 372 361.22 € HT (+ 4.14 %).

En cours d'exécution des travaux, un avenant n°2 s'est avéré nécessaire afin de prendre en compte des modifications techniques occasionnant une plus-value de 39 869.66 € HT et entraînant une prolongation du délai global de 7 semaines. Le nouveau montant du marché s'établissait à 2 412 230.88 € HT.

Un nouvel avenant n°3 doit aujourd'hui intervenir. Il porte sur l'amélioration des équipements, des modalités d'exploitation et de la sécurité.

A la demande du Maître d'ouvrage, OTV propose la mise en place des équipements et éléments de sécurité suivants pour la protection des équipes aux abords de la fosse de dépotage des matières de curage, qui constitue une protection contre l'ouverture de la porte sectionnelle :

- Utilisation du bouton d'autorisation de dépotage pour déverrouiller la commande de la porte sectionnelle et lancement de la temporisation pour retour du grappin en position repos,
- Ajout d'un contacteur en armoire permettant d'ajouter une condition permanente au cycle du grappin : si détection de fermeture porte perdue alors arrêt du cycle du grappin (le grappin finit alors son cycle pour venir s'arrêter au-dessus du trommel),
- Ajout d'une lanterne en façade de bâtiment avec panneau signalétique : « Danger : si gyrophare actif, grappin en fonctionnement dans le bâtiment ». Cette lanterne est allumée lorsque le grappin est en fonctionnement,
- Mise à jour des notices de fonctionnement,
- Mise à jour des schémas électriques.

OTV via sa filiale Cad'Eau propose également de modifier et d'intégrer au niveau de l'interface homme-machine (IHM) du bâtiment des apports extérieurs, l'interface de choix du dépoteur des matières de vidange en fonctionnement miroir, avec la possibilité de choix sur l'IHM tout comme en supervision usine du numéro de dépoteur (possibilité d'intégrer 100 dépoteurs).

Le groupement d'entreprise doit également la mise à jour des notices de fonctionnement.

Les modifications ainsi apportées occasionnent une plus-value de 11 750,00 € HT. Cela porte le nouveau montant du marché à 2 423 980.88 € HT.

L'augmentation cumulée des 3 avenants étant de 6.41%, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres a été sollicité. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mardi 07 novembre 2023, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'avenant n° 3 au marché de travaux relatif aux apports extérieurs de l'usine de dépollution Ocybèle, dans les conditions définies ci-avant ;

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer les pièces de cet avenant n°3 ;

D'IMPUTER les nouvelles dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 2315 du budget Assainissement, destination STEP (APCP 2015-1 opération 521).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN



Le président

Gabriel DOUBLET

